

NOS MEMBRES

Sont invités à participer au comité régional du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

À ce jour, le comité régional Provence-Alpes-Côte d'Azur compte :

- 53 associations
- 4 représentants de l'État

Légende

- Membres affiliés à une tête de réseau régionale
- Membres non affiliés
- État



Alpes-de-Haute-Provence

- Féd. Foyers ruraux 04 (Peipin)
- Passojeunes (Peyruis)

Alpes-Maritimes

- Api Provence (Grasse)
- Ass. Art et éducation (Grasse)
- Ass. Épilogue (Nice)
- Ass. Galice (Nice)
- Ass. Insertion Solidarité Intégration (Cagne S/Mer Vence)
- Ass. la Semeuse (Nice)
- Ass. le Hublot (Nice)
- Ass. SLV (Valbonne)
- MJC Agora (Nice)
- MJC l'île au trésor (Valbonne)
- OMJCL (Drap)
- DDCS 06 (Nice)

Bouches-du-Rhône

- Aite (Aix en Provence)
- Ass. Epise (Marseille)

- Ass. Une Terre culturelle (Marseille)
- Centre de Culture Ouvrière (Marseille)
- Centre social Culturel Jp Coste (Aix en Provence)
- Centre social la Gavotte (Les Pennes Mirabeau)
- Epise (Marseille)
- EuroCircle (Marseille)
- Familles Rurales 13 (Salon-de-Provence)
- FR les MJC en Paca (Istres)
- Léo Lagrange (Marseille)
- Ligue de l'enseignement (Marseille)
- MJC MPT Miramas (Miramas)
- Nuits Metis (Miramas)
- Union des Centres sociaux 13 (Marseille)
- Union Rég. Francas (Marseille)
- URHAJ (Marseille)
- DDC 13 (Marseille)
- DRDJSCS 13 (Marseille)

Hautes-Alpes

- Euroscope (Embrun)

Var

- Ass. Amitiés Cité (Toulon)
- Ass. Idéal (Toulon)
- Association Bilbok (Le Val)
- Cadase (Toulon)
- Centre social Culturel St Maximin (St Maximin)
- Club 210 (Solliès-Pont)
- Féd. Bi dép. Foyers ruraux 83/06 (Fayence)
- Féd. Centres sociaux Var (La Garde)
- Mer et Nature (Toulon)
- UFCS-FR (Toulon)
- DDC 83 (Toulon)

Vaucluse

- Aprova 84 (Avignon)
- Féd. Centres sociaux Vaucluse (Avignon)
- Francas Vaucluse (Avignon)



LE FONJEP EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

→ ÉDITO

En février 2017 l'assemblée générale du Fonjep de PACA a élu Karim TOUCHE délégué régional PACA du Fonjep. Deux autres rencontres ont eu lieu la même année. En mars, les associations présentes ont été sensibilisées aux dispositifs de solidarité internationale gérés par le Fonjep. En octobre, plus de 50 personnes sont venues assister à une présentation du dispositif Fonjep dans sa globalité. Le rôle du comité régional et de son délégué a été expliqué, puis les participants ont travaillé en ateliers pour définir les thèmes d'action qui leur semblaient prioritaires pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la région. Ils ont choisi 3 thématiques prioritaires : pérennité

des associations et travail sur les modèles socio-économiques ; formation et échange de pratiques entre les bénéficiaires de postes Fonjep ; bénévolat, implication et engagement des jeunes.

C'est donc en s'appuyant sur ces 3 sujets que le comité a été officiellement installé en mars 2018. Karim TOUCHE a proposé une réflexion collégiale sur les modalités de fonctionnement du comité et sur la méthode de travail à privilégier pour traiter des thèmes choisis. En mai 2018, le comité a démarré ses travaux sur les 3 sujets prioritaires et a décidé de mettre en place des comités départementaux pour mieux tenir compte des réalités locales.

En 2019, les rencontres se poursuivent et sont l'occasion de faire

le point sur l'actualité relative aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, sur les réunions départementales et l'avancée des réflexions thématiques.

Nos thèmes de travail prioritaires :

- Pérennité des associations et travail sur les modèles socio-économiques
- Formation et échange de pratiques entre les bénéficiaires de postes Fonjep
- Bénévolat et implication/engagement des jeunes

LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques¹ et à la

charte de cogestion du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

1- renouvelée en 2014 par l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

357 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **357 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois¹.

Postes Fonjep ?



Nouveautés 2019

+ 760 postes Fonjep sur le plan national au titre de la politique de la ville, pour :

- Accompagner les projets des petites associations
- Développer la mutualisation des ressources salariées
- Accompagner l'essaimage de crèches associatives, de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale

Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur cela s'est traduit en 2018 par :

- **58 projets de jeunes** 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- **66 volontaires** de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- **3 postes Fonjep** d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)



Modèles socio-économiques

Outils de la réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche et 45 associations au plan national.

2 associations de Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à ces expérimentations.

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.



1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers